

Maître d'ouvrage :
Association L'Atre de la Vallée

EXTENSION POUR UN FATH II AU BEUBOIS A ORBEY



DCE – Février 2024

DPGF

LOT 8 : MENUISERIE ET PORTES INTERIEURES BOIS

SOMMAIRE

A. GENERALITES	Page 2
1. PRESENTATION DE L'OPERATION	Page 2
2. CONTRAINTES SPECIFIQUES AU CHANTIER	Page 2
3. LIMITE DE PRESTATIONS	Page 3
4. CARACTERES DES OBLIGATIONS DE L'ENTREPRISE	Page 3
5. MEMOIRE A FOURNIR LORS DE LA PHASE CHANTIER	Page 3
B. CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES	Page 4
1. DOCUMENTS DE REFERENCE	Page 4
2. CONTROLE – PRELEVEMENTS	Page 4
3. PRESCRIPTIONS RELATIVES AUX MATERIAUX	Page 5
C. DESCRIPTION DES OUVRAGES	Page 7
1. PORTES INTERIEURES	Page 7
2. MOBILIER	Page 1
3. OUVRAGES DIVERS	Page 24
ANNEXE 1 CONTRACTUELLE	Page 26

A. GENERALITES

1. PRESENTATION DE L'OPERATION

Le présent projet concerne l'extension d'un Foyer d'Accueil Pour Travailleurs Handicapés à Orbey (68370) pour le compte de l'association « L'Atre de la Vallée ».

Consistance générale des travaux du présent lot :

- Les portes intérieures
- Le mobilier
- Les trappes et façades d'accès
- Les ouvrages divers

2. CONTRAINTES SPECIFIQUES AU CHANTIER

Reconnaissance des lieux :

En complément des documents graphiques et écrits contenus dans le Dossier de Consultation, les Entreprises doivent (préalablement à la remise de leurs offres forfaitaires) prendre connaissance "in situ" du site, de son environnement, des conditions d'accès, des aires de stockage possibles, etc.

Ces Entreprises ne peuvent en aucun cas après remise de leur offre prétexter une méconnaissance du site pour faire valoir des prestations ou des travaux supplémentaires à leur offre initiale (aucun supplément de prix ne lui sera accordé si les renseignements dont elles ont pris connaissance étaient inexacts ou incomplets).

Obligation de l'entreprise :

L'entreprise devra tenir compte de l'ensemble de ces contraintes et intégrer les répercussions financières dans son offre suivant l'ensemble des documents établis par la Maîtrise d'œuvre dont les plans, le calendrier prévisionnel, les pièces générales et particulières du marché.

L'entrepreneur ne pourra en aucun cas prétendre à une quelconque plus-value pour l'ensemble de ces contraintes.

NOTICE D'EFFICACITE ENERGETIQUE :

Le projet décrit ci dessous est une construction qui vise à atteindre la certification bâtiment passif.

C'est pour cela que nous attirons particulièrement votre attention sur le soin extrême et le respect scrupuleux des détails qui sont demandés pour le succès de cette opération.

L'ensemble des mises en œuvre des lots touchant à l'enveloppe sera soumis à vérifications et mesures chiffrées.

Particulièrement 2 tests seront réalisés :

1. Test d'infiltrométrie (fuite maxi $N50 < 0,6$ au test de dépression). L'atteinte de cette performance est INCONTOURNABLE pour l'obtention de la certification et le fonctionnement correct de tout le système énergétique
2. Test de thermographie pour vérifier la continuité absolue des isolants et du traitement des ponts thermiques tel que défini

Chaque lot reçoit des prescriptions précises de mise en œuvre contribuant à la performance globale, les interactions entre lots et entreprises devront se faire avec un maximum de communication et de transparence.

Une attention particulière sera demandée aux entreprises des lots de second œuvre qui réaliseront les percements d'enveloppe. L'usage des solutions préconisées est incontournable.

3. LIMITE DE PRESTATIONS

A la charge du présent lot en général :

- Les fournitures et les prestations annexes ou complémentaires ne figurant ni aux plans ni à la description des ouvrages, mais qui sont indispensables pour une exécution complète des ouvrages conformément aux normes françaises et D.T.U. en vigueur
- La fourniture et la pose des ouvrages du présent lot tels que définis au chapitre "C. DESCRIPTION DES OUVRAGES".
- Le nettoyage et l'enlèvement hors chantier de tous les déchets, débris, emballages et gravats résultant des travaux du présent lot dans un centre de recyclage agréer compris frais
- Les essais physiques et mécaniques des ouvrages et les opérations d'autocontrôle

4. CARACTERES DES OBLIGATIONS DE L'ENTREPRISE

Il est spécifié que les dispositions du présent CCTP n'ont pas de caractère limitatif.

L'Entrepreneur devra se rendre compte sur place de l'état des lieux, des possibilités d'accès, des conditions d'exécutions des travaux de sa compétence étant entendu que ceux ci doivent comporter tout ce qui est nécessaire à un achèvement complet y compris toutes les sujétions normalement prévisibles.

Il est bien spécifié qu'il suffit qu'un travail soit précisé ou décrit dans l'une des pièces énumérées au marché pour que l'entrepreneur en doive l'exécution sans restriction ni réserve.

En conséquence il ne pourra en aucun cas arguer des imprévisions ou interprétations des plans ou du CCTP pour se soustraire ou se limiter dans l'exécution des travaux et sujétions qu'ils comporteront ou pour justifier une demande de supplément de prix.

5. MEMOIRE A FOURNIR LORS DE LA PHASE CHANTIER

L'adjudicataire devra présenter sur demande du maître d'œuvre un mémoire justificatif des dispositions qui seront adoptées pour l'exécution des travaux. Ce document comprendra toutes justifications et observations de l'Entrepreneur. Il y sera joint en particulier :

- Un programme d'exécution des ouvrages indiquant de façon sommaire la durée prévisionnelle des différentes phases du chantier
- Des indications concernant les procédés d'exécution envisagés et les moyens qui seront utilisés
- Les indications concernant la provenance des principales fournitures et éventuellement, les références des fournisseurs correspondants
- Les indications concernant les références, les avis et les agréments relatifs au procédé de fabrication et mise en œuvre
- Les certificats établis par les organismes compétents, ainsi que les attestations éventuelles d'extension d'assurance
- Les éléments techniques, documentations et références des fournisseurs
- L'ensemble des certificats de garantie éventuels pour les matériels ayant l'obligation de garantie d'usine et proposer les contrats de maintenance pour tous ces matériels

B. CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES

1. DOCUMENTS DE REFERENCE

Les travaux seront exécutés conformément :

Pour les ouvrages et matériaux traditionnels :

- Aux cahiers des clauses techniques générales (C.C.T.G.)
- Aux normes P-NFP-XPP
- Aux cahiers des clauses techniques DTU et documents connexes
- Aux prescriptions ayant valeur de cahier des charges DTU
- Aux règles de calcul DTU
- Aux autres documents DTU
- Aux normes française homologuées et expérimentales
- Aux règles dite professionnelles
- Aux normes européennes EN

Pour les ouvrages et matériaux non traditionnels :

Les matériaux ou procédés non traditionnels devront bénéficier d'un avis technique favorable de la Commission chargée de formuler les avis techniques du C.S.T.B.

Dans tous les cas, l'entreprise devra être assurée pour la mise en œuvre des matériaux et procédés non traditionnels prévus.

En règle générale :

A l'ensemble des textes législatifs et administratifs nationaux, départementaux et municipaux (lois, décrets, arrêtés et circulaires)

Documents particuliers :

- L'ensemble des documents contractuels du marché tel que précisé au CCAP.

2. CONTROLE – PRELEVEMENTS

Les architectes, bureaux d'études techniques et bureaux de contrôle exigeront de l'entrepreneur tous essais, épreuves, contrôles et réceptions d'ouvrages tels qu'ils sont indiqués dans les différentes pièces constituant le marché et DTU, qu'ils jugeront nécessaires pour le calcul et l'exécution de leurs travaux.

Les frais occasionnés par ces essais et ces contrôles seront à la charge exclusive de l'entreprise y compris ceux relatifs aux prélèvements, transports d'échantillons et conditionnement, honoraires et déplacements de spécialistes, frais de laboratoires, fourniture de main d'œuvre, matières et produits, matériels. Tous ces frais seront implicitement inclus dans les prix unitaires de son marché.

Le choix du ou des laboratoires ou autres organismes de contrôle sera soumis à l'agrément du Maître de l'ouvrage, de l'architecte, du bureau d'étude et du bureau de contrôle. Toute réfection après prélèvements "in situ" sera totalement à la charge de l'entrepreneur.

Pour la quincaillerie :

Il sera demandé obligatoirement la marque de conformité aux normes françaises et garantie 3 ans

- . NF SNFQ pour les serrures
- . NF Articles de quincaillerie

A défaut des essais seront exécutés aux frais de l'entreprise et conformément aux normes les concernant (NFP 26 301, 26 314, 26 316, 26 409, etc.)

Tenue au feu :

Les matériaux utilisés devront présenter les conditions de tenue au feu exigées et rentrer dans les catégories de classement admises en regard de la réglementation applicable à la catégorie des bâtiments considérés.

Dans le cas où les essais feraient apparaître des résultats insuffisants, la solution de rattrapage proposée par l'entreprise, sera à la charge de celle-ci et devra recevoir l'agrément de l'architecte du BET et du bureau de contrôle.

Pour les éléments livrés finis :

Vérification des protections et aspects de finition conformément aux normes les concernant.

Préservation des boiseries :

Application de produit de préservation conforme à la norme NFX 40-100 suivant les classes des risques biologiques d'emploi du bois définies par la norme NFB 50-100 et l'annexe 5 du DTU n° 31.2

Méthode d'application des produits de préservation conforme aux tableaux II et III de l'annexe 5 du DTU n° 31.2

3. PRESCRIPTIONS RELATIVES AUX MATERIAUX

Généralités :

- Les matériaux et équipements des ouvrages en menuiserie quincaillerie, les conditions de fabrication de celle-ci, leur type, leurs dimensions et tolérances ainsi que leur mode d'assemblage doivent être conformes aux normes françaises homologuées
- Il ne sera employé que les éléments neufs et choisis dans la gamme de fabrication agréée par le maître d'œuvre
- La nature des matériaux est laissée à l'appréciation du maître d'œuvre et maître d'ouvrage sur proposition de l'Entreprise et sera toujours conforme à des normes existantes homologuées
- L'ensemble des menuiseries sera livré poncé, les assemblages affleurés et les angles saillants non épaufrés
- Les prescriptions relatives aux matériaux seront conformes au DTU 36

Protection des menuiseries :

Conforme au DTU 36.1 Menuiserie en bois à l'exception des dérogations suivantes :

- La protection insecticide et fongicide ne sera exécutée que par trempage
- La protection contre les reprises d'humidité des menuiseries intérieures doit être appliquée en atelier

Dimensionnement :

- Le dimensionnement est laissé sous l'entière responsabilité de l'entrepreneur et devra respecter l'aspect architectural du Maître d'Ouvre en accord avec celui-ci
- Pour les éléments dont les dimensions seront imposées il appartient à l'entrepreneur de vérifier la solidité de ceux-ci et d'en aviser les maîtres d'œuvre pour une éventuelle modification
- Les dimensions indiquées au chapitre Description des Ouvrages sont en principe des dimensions nominales de baies et ne tiennent pas compte des tolérances admissibles des supports
- Ces dimensions étant à vérifier et à rectifier par l'entrepreneur sous son entière responsabilité lors de l'exécution
- Les mesures précisées de certains articles devront être effectuées par le fournisseur sur place pour éviter tout risque d'erreur
- Les renseignements relatifs aux produits/matériaux/matériels seront joints à l'annexe 1

3.01 Portes intérieures

Généralités :

- Composition, équipements, exécution et calfeutrement conformément au PV d'essai et aux Normes-DTU
- Huisseries métalliques (profils enveloppant ou à bancher), fournis et posées par le lot serrurerie (**code HME et HMB**)
- Fourniture, pose, scellement et calfeutrement des blocs porte avec bâtis bois ou chambranle, contre chambranle et habillage d'ébrasement (**code HBB**)
- Fourniture d'un listing et des plans de repérage pour le plâtrier et le gros œuvre
- Contrôle et assistance des lots ayant la pose des huisseries afin d'obtenir un ouvrage parfait et de niveau (huisserie + porte + accessoires)
- Mise en place et réglage des portes compris tous accessoires
- Dimensionnement, selon passage libre et largeur de mur, suivant tableau détail de portes et plans architecte (Dimensions nominales de passage suivant NF P 01-005)
- Pour différencier les matériaux constitutifs des murs l'entrepreneur se reportera aux plans architectes
- L'entrepreneur inclura le chargement, transport et déchargement de ses matériaux sur le site (lieu et condition de stockage à voir avec la coordination des travaux)

Acoustique et feu :

- Tous les blocs portes, quelle que soient leur nature, nombre de vantaux, degré CF ou indice d'affaiblissement acoustique, devront être certifiés par le procès verbal d'essai correspondant en cours de validité. Ce procès verbal doit concerner le bloc porte dans son ensemble (porte + huisserie + imposte + oculus + quincailleries + joints + fermetures +.....)
- Les indices d'affaiblissement acoustique pour chaque type de bloc porte sont et seront exprimés en dB et devront être certifiés par les PV d'essais correspondants
- Les valeurs de détalonnages des portes ayant fait l'objet d'essais devront être précisés dans le PV et le titulaire devra effectuer une mise en œuvre correspondante

- Les fixations et les calfeutrements, des dormant de tous les blocs portes installés, devront être particulièrement soignés pour garantir la continuité des performances acoustiques en ces points délicats.
- Les blocs portes devront vérifier simultanément les contraintes acoustiques, stabilité au feu, stabilité dimensionnelle, contraintes architecturales.

Organigramme :

- L'établissement de l'organigramme complet pour l'ensemble de l'opération est à la charge du présent lot en accord avec le maître d'ouvrage et le maître d'œuvre et avec assistance obligatoire du fabricant des cylindres
- L'entrepreneur devra un système provisoire de fermeture pendant la durée du chantier (récupérable en fin de chantier)
- Si le bloc proposé ne permet pas l'application du système "clé de chantier" le titulaire devra prévoir dans son prix les blocs provisoires pour les portes extérieures et les clés en nombre suffisant pour tous les intervenants sur le chantier
- L'entreprise devra récolter les renseignements des autres corps d'état ayant des cylindres à poser et devra les intégrer à l'organigramme pour la commande complète de tous les cylindres.
- L'ensemble des serrures sera choisi en accord avec le Maître d'œuvre
- Garantie 3 ans par un certificat délivré par le fabricant
- Certification A2P pour serrure et cylindre
- L'entreprise fournira au Maître d'Ouvrage, du plan définitif de l'organigramme de l'ensemble des cylindres

3.02 Mobilier

Généralités :

- Les bois utilisés seront soit :
 - . des panneaux de particules en bois agglomérés de qualité CTB-H et alaisés en périphérie ou panneaux contre-plaqué ou Médium suivant demande du Maître d'Oeuvre
 - . en lattés avec alaises périphériques ou en contre plaqué de parement de la classe D suivant norme NF 1353 504
- Les épaisseurs conformes aux plans du Maître d'œuvre avec un minimum de 19 mm suffisant pour éviter toutes déformations et pour un classement conventionnel au feu M3 minimum
- Les assemblages divers et mise en oeuvre suivant cahier des charges DTU et règles de l'art
- Consolidation nécessaire en profilés métalliques en acier zingué avec une mise en oeuvre devant rester invisible
- Les finitions sur les bois comprennent suivant le cas et d'après plan du Maître d'œuvre
 - . ponçage préalable
 - . revêtement en stratifié 9/10ème ou 10/10ème de teinte et d'aspect au choix du Maître d'œuvre dans la gamme de fabrication et classé M1 avec contre balancement obligatoire sur les bois recevant les placages
 - . ou peinture de finition sur toutes les parties de bois non plaqués
- Quincailleries diverses et nécessaire en acier chromé ou inoxydable
- Baguettes de calfeutrement, profilés de section nécessaire à la demande et suivant besoin
- Feuillure, rainures, percements, traînée d'ajustement et raccords divers
- L'ensemble conforme au DTU pour une finition soignée
- Dans les locaux humides ou pour les ouvrages exposés à l'humidité il sera employé que des bois traités hydrofuges ou de qualité répondant à cette utilisation

C. DESCRIPTION DES OUVRAGES

1. PORTES INTERIEURES

Les blocs portes seront nommés par type et par numéro dans le tableau de nomenclature. Voir annexe

Supports :

- cloisons en plaques de plâtre
- murs béton

1.01 Portes

Composition :

- La fixation des chambranles se fera à l'aide de mousse de scellement mono ou bi-composante avec calage soigné
- Fourniture et pose de portes intérieures en bois à âme tubulaire de 40 mm d'épaisseur ou plus selon procès verbaux feu et acoustique, ferrées solidement sur chambranles contre chambranles avec habillage d'ébrasements en bois frêne
- Feuillure périphérique avec ou sans gorge, pour joint spécifique et pour porte à chant plat
- Joint phonique, pare flamme ou coupe feu, en périphérie à mettre en œuvre dans gorge en fond de feuillure, suivant procès verbaux feu et acoustique des blocs portes
- Joint élastomère à mettre en œuvre dans feuillure pour toutes les portes n'ayant pas d'exigence feu ou acoustique
- Découpes au bas des portes (porte détalonnée) pour ventilation suivant données de l'entrepreneur du lot ventilation et réglementation
- Quincaillerie complémentaire :
 - béquilles doubles courbes ovoïdes (développé 21,5 cm) montées sur plaque de propreté carrée (dimensions 16 x 16 cm) avec piliers de fixation taraudés
 - béquilles et plaques en aluminium anodisé aspect inox avec fixation invisible
 - butoir au sol
 - ferrage par 4 paumelles en inox brossé
 - rosace au droit des serrures en inox
- Finition à peindre sur site à la charge du lot Peintures intérieures
- Les blocs portes devront présenter un classement FASTE avec les valeurs nécessaires suivant les destinations, ainsi que la certification NF et bénéficiaires de P.V. suivant leurs exigences.























Portes pour locaux à risques moyens CF 1/2h

Exigence :

- Résistance au feu : CF ½ heure avec P.V. d'essai
- Calfeutrement CF entre bâti et support
- Joint thermo gonflant pour portes avec détalonnage

Composition :

- Dito position 1.01
- Exécution conforme au P.V. d'essai (acoustique et feu)

Quantité	Dimension	Vue	Plan	Commentaire
Type 1 - Grand battant				
19	103×204			-Déverrouillage par serrure et gâche à larder avec cylindre par clé et bouton moleté, 3 points -Niveau d'affaiblissement acoustique de 40 dB
Type 2 - Battant inégaux + DAS				
4	160×204			Portes DAS (dispositif Actionné de Sécurité) conforme à la NFS 61-937 avec PV et dispositif de verrouillage d'issues de secours par maintien magnétique intégré dans l'hubriserie haute -portes maintenues ouvertes -force des ventouses : 500 daN -Ferme porte par bandeau à force réglable, agréé -Asservies des portes au SSI par ventouses électromagnétiques -Fonctionne par rupteur de courant 48V -Serrure anti-panique à encastrer
Type 3 - Grand battant				
2	103×204			-Déverrouillage par serrure et gâche à larder avec cylindre par clé et bouton moleté, 3 points
Type 4 - Battants inégaux				
1	180×204			-Déverrouillage par serrure et gâche à larder avec cylindre par clé et bouton moleté, 3 points
Type 5 - Va et vient + DAS				
1	122×204			Portes DAS (dispositif Actionné de Sécurité) conforme à la NFS 61-937 avec PV et dispositif de verrouillage d'issues de secours par maintien magnétique -portes maintenues fermées -Ferme porte par bandeau à force réglable, agréé -Asservies des portes au SSI -Fonctionne par rupteur de courant 48V -Déverrouillage par gâche à code -Serrure anti-panique à encastrer
Type 6 - 2 Battant inégaux va et vient à code + DAS				
1	145×204			Portes DAS (dispositif Actionné de Sécurité) conforme à la NFS 61-937 avec PV et dispositif de verrouillage d'issues de secours par maintien magnétique -portes maintenues fermées -Ferme porte par bandeau à force réglable, agréé -Asservies des portes au SSI -Fonctionne par rupteur de courant 48V -Déverrouillage par gâche à code -Serrure anti-panique à encastrer
Type 7 - Battant				
10	93×204			-Déverrouillage par serrure et gâche à larder avec cylindre par clé et bouton moleté, 3 points
Type 8 - Couissant				
9	93×204			Sans verrouillage Système couissant et chariot de marque scigno ou équivalent exclus du présent lot et à la charge du lot plâtrerie
Type 9 - Battant CF 1/2h				
1	93×204			Verrouillage par serrure et gâche à larder avec cylindre par clé et bouton moleté, 3 points Ferme porte force réglable, invisible ou en applique, agréé
Type 10 - Grand battant CF 1/2h				
2	103×204			Verrouillage par serrure et gâche à larder avec cylindre par clé et bouton moleté, 3 points Ferme porte force réglable, invisible ou en applique, agréé
Type 11 - Battant porte palière				
2	103×204			Porte palière

Mode de métré :

- compter 1 unité par porte

Localisation :

- Voir tableau de nomenclature en annexe

1.05 Châssis fixe vitré

Exigence :

- Résistance au feu : CF ½ heure avec P.V. d'essai

Composition :

- Réalisation de châssis vitrés fixes comprenant :
 - Ossature périphérique en bois reprenant l'épaisseur de la cloison en hêtre massif, assemblée à tenons et mortaises, compris feuillures pour vitrages et parclose, finition prêt à peindre par le lot peinture
 - Vitrage feuilleté 33.1 minimum

La prestation comprendra toutes les sujétions de finition latérales : tablettes et tous profils de finition.

- Dimensions :
240 cm x 210 cm

Mode de métré :

- compter 1 unité par cadre vitré

Localisation:

- Cage d'escalier FATH II R+2

2. MOBILIER

Généralités :

- Les éléments des mobiliers seront soit en médium teinté dans la masse pour les faces visibles, en médium brut pour les faces cachées ou en latte plaqué frêne suivant prescription. Teinte au choix du maître d'œuvre
- Finition par une lasure écologique appliquée en atelier à la charge du présent lot
- Epaisseurs des éléments avec un minimum de 19 mm suffisant pour éviter toutes déformations
- Les assemblages divers et mise en œuvre suivant cahier des charges, DTU et règles de l'art
- Consolidation nécessaire en profilés métalliques en acier zingué avec mise en œuvre devant rester invisible
- Joint de finition en périphérie et à la jonction suivant prescription
- Chanfrein sur angles saillants visibles
- Feuillures, rainures, percements, trainées d'ajustements et raccords divers
- Y compris réservations ou percements divers pour incorporations des ouvrages des autres lots
- Exécution conformément aux plans de détails du maître d'œuvre
- Les mesures devront être vérifiées préalablement sur place avant la fabrication

2.01 Meuble module rangement longueur 50 cm, compris panneau plein format

Composition :

Ensemble comprenant module de rangement en « L » avec tablettes intérieures horizontales, habillage mural et latéral, patères murales.

- Module de rangement en latté plaqué frêne avec assise et encadrement d'ép 25 mm, compris assises dans les angles des locaux (coins perdus)
- Adaptation des coins perdus pour optimiser l'aménagement des modules
- 3 tablettes intérieures horizontales d'ép 19mm,
- 4 taquets métalliques à tenon par tablettes
- une séparation intérieure verticale d'ép 25mm, pour une amélioration de la résistance structurelle du module
- 2 portes ouvrantes à la française en MDF teinté dans la masse, d'ép 19mm
- Charnières de porte amorties à la fermeture
- Ouverture par poignée du type gorge, profil sur toute la largeur de la porte
- Fixation invisible du module sur panneau mural

- Dimensions du module :
 - . profondeur : 420 mm
 - . hauteur : 800 mm
 - . longueur : 600 mm

- Habillage mural en panneau latte plaqué frêne d'ép 19 mm
- Fixation invisible sur mur béton
- Dimensions de l'habillage mural :
 - . hauteur : 2100 mm
 - . longueur : 2400 mm (4 modules)

- 2 patères murales par module de rangement



Mode de métré :

- compter 1 unité par module

Localisation :

- Hall d'entrée R+2 (voir plan mobilier)

2.02 Placard de chambre

Composition :

- . Meuble armoires 2 portes, ouvrantes à la française, comprenant toutes les faces en médium teintées dans la masse, teinte au choix du maître d'œuvre
- Dimensions globales :
 - . profondeur : 600 mm
 - . hauteur : 2170 mm
 - . longueur : 800 mm
- Fixation invisible du caisson sur la cloison de plâtre ou béton
- Charnières de porte amorties à la fermeture
- Ouverture par poignée du type gorge, profil demi lune à ht 90cm (voir plan de détails)
- Verrouillage par serrure du type batteuse
- Aménagement intérieur
 - . 8 tablettes horizontales
 - . 1 séparation verticale de 180 cm de hauteur
 - . 4 taquets métalliques à tenon par tablettes
 - . 1 tringle en acier télescopique, longueur 40cm, avec support

Mode de métré :

- compter 1 unité par armoire

Localisation,:

Voir plan mobilier

2.03 Placard appartements

Composition :

- . Meuble armoire 2 porte, ouvrante à la française, comprenant toutes les faces en médium teintées dans la masse, teinte au choix du maître d'œuvre
- Dimensions globales :
 - . profondeur : 600 mm
 - . hauteur : 2170 mm
 - . longueur : variable de 1000 mm à 13000 mm
- Fixation invisible du caisson sur la cloison béton
- Charnières de porte amorties à la fermeture
- Ouverture par poignée du type gorge, profil demi lune à ht 90cm (voir plan de détails)
- Verrouillage par serrure du type batteuse
- Aménagement intérieur
 - . 8 tablettes horizontales
 - . 1 séparation verticale de 180 cm de hauteur
 - . 4 taquets métalliques à tenon par tablettes
 - . 1 tringle en acier télescopique, longueur 70cm, avec support

Mode de métré :

- compter 1 unité par placard

Localisation :

- R+3 , voir plan mobilier

2.04 Porte niche extincteur

Non compris au présent lot:

- Incorporation de l'extincteur et de la signalétique, à la charge du lot sanitaire

Composition :

- Porte de niche d'extincteur 1 vantail, en panneau médium à peindre par le lot peinture, teinte au choix du maître d'œuvre
- Cadre périphériques en bois dur
- Charnières de porte amorties à la fermeture
- Ouverture par trou rond débouchant diam 30mm
- Dimensions globales :
 - . hauteur : 1000 mm
 - . longueur : 350 mm

Mode de métré :

- compter 1 unité par porte

2.05 Façade d'armoire électrique

Composition :

- Fourniture et pose d'un habillage au droit du coffret électrique sur bâti dormant de 50 x 50 mm en bois massif, façade en panneaux médium teinté dans la masse, teinte au choix du maître d'oeuvre, y compris toutes sujétions de fixation sur mur béton.
- Charnières de porte amorties à la fermeture
- Ouverture par poignée encastrée
- Dimensions globales :
 - . hauteur : 2400 mm
 - . épaisseur 19 mm
 - . longueur : 2000 mm

Mode de métré :

- compter 1 unité par armoire électrique

4. EQUIPEMENTS DIVERS

4.01 Trappes de visite dans faux plafond

Composition :

- Trappe de visite CF 1/2H pour faux plafond en plaque de plâtre de 13 mm d'épaisseur.
- De section 40 x 40 cm
- Cadre en bois et portillon en médium
- Ferrage par charnière métal invisible
- Avec serrure batteuse métal.
- Joint intumescent sur le périmètre
- Pose affleurante à la surface de la plaque par encastrement
- Finition : prêt à peindre par le lot peinture

Mode de métré :

- compter 1 unité par trappe

4.02 Main-courante intérieure

Exécution :

- Main courante bois de chêne ou frêne massif en profilé tubulaire droite et courbe de Ø 50 mm avec feuillure pour fer plat
 - . fixation sous le fer plat par vis pour les gardes corps réalisé par le lot serrurerie
 - . fixation par patte en acier au mur pour les mains courante le long des murs ensemble fourni et posé par le présent lot.
- Livré avec traitement insecticide et fongicide et finition vernis aspect bois.

Mode de métré :

- compter 1 unité par trappe

- **Localisation :**

- Cage d'escalier

4.03 Tablette intérieure en pin

Exécution :

- Fourniture et pose de tablettes de fenêtre en pin de l = 20 cm environ avec arrondi sur rives, compris toutes sujétions d'ajustage et fixations.
- Finition lasure bois, identique que celle des menuiseries extérieures

Mode de métré :

- compter 1 ml

- **Localisation:**

- Au droit de chaque fenêtre extérieure hors SDB

4.04 Habillage des ébrasement ouverture passe plat

Exécution :

- Fourniture et pose d'habillage des ébrasements en pin, environ 20cm
- Finition lasure bois, identique que celle des tablettes de fenêtre

Exécution suivant les plans d'exécutions des architectes et toutes fournitures et sujétions pour un travail fini dans les règles de l'art.

Mode de métré :

- ml

- **Localisation:**

- Ouverture passe plat R+1

4.05 Habillage mural en bois

Exécution :

- Fourniture et pose d'habillage bois : Panneau d'habillage en 3 plis de 19mm.

Finition : Lasuré par le présent lot

Exécution suivant les plans d'exécutions des architectes et toutes fournitures et sujétions pour un travail fini dans les règles de l'art.

Mode de métré :

- m2

ANNEXE 1 CONTRACTUELLE

Dans le cadre de la vérification technique des offres, la maîtrise d'œuvre sollicite des renseignements complémentaires permettant l'identification et le contrôle des produits, des matériaux, des matériels et des appareillages, le contrôle de la méthodologie d'intervention, etc... proposés par l'entreprise.

C'est pourquoi, le soumissionnaire devra impérativement indiquer de façon parfaitement lisible tous les renseignements nécessaires en remettant un mémoire technique annexé à son offre :

- L'entrepreneur proposera sous forme de mémoire, en reprenant les numéros et appellations du présent marché, les produits et procédés qu'il compte mettre en œuvre. Il pourra proposer plusieurs produits par position. Il indiquera le maximum de renseignements techniques sur les produits proposés et/ou joindra les fiches techniques et les résultats d'essais vis à vis des exigences demandées. Il indiquera les ouvrages ou/et éléments d'ouvrages relevant de sa propre fabrication.
- L'entrepreneur joindra une note méthodologique d'intervention reprenant les principes mêmes des interventions envisagées, les moyens utilisés et les protections collectives envisagées pendant l'exécution des ses travaux.

Si le soumissionnaire ne remet aucun mémoire technique, la Maîtrise d'œuvre indiquera au Maître d'ouvrage que l'offre est incomplète et non conforme.

Fait à le

L'entrepreneur :
(Cachet et signature)